



Règlement des interclubs Padel Belgium

Article 1 : Règles générales.....	2
Article 2 : Catégories.....	3
Article 3 : Composition des équipes.....	4
Article 4 : Inscriptions des équipes	5
Article 5 : Tirage au sort des poules et du tour final.....	6
Article 6 : Planning des rencontres.....	6
Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage.....	7
Article 8 : Déroulement des rencontres.....	7
Article 9 : Points attribués dans le ranking.....	9
Article 10 : Conditions financières.....	9
Article 11 : Amendes et sanctions.....	9



Article 1: Règles Générales

- 1.1.** Les interclubs de Padel 2018 sont organisés par PadelBelgium.
- 1.2.** Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale.
- 1.3.** Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.4.** Les interclubs de Padel sont réservés aux joueurs affiliés à un club membre de l'AFP ou de Padel Vlaanderen (PVL) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.5.** L'affiliation individuelle est effectuée par le club à une des deux associations régionales (AFP ou PVL).
- 1.6.** Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFP : <http://www.afpadel.be/affiliation-individuelle/>
- 1.7.** La licence compétition donne accès à toutes les catégories.
- 1.8.** La licence loisir permet uniquement de participer aux catégories MD et WD 100 tout en respectant les conditions de participation décrites plus bas dans le présent règlement. (Voir article 2).
- 1.9.** Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a vendu sa licence.
- 1.10.** La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique **SETTEO** : <http://www.setteo.com>
- 1.11.** Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année.
- 1.12.** Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFP.
- 1.13.** L'âge minimum pour participer aux interclubs est d'être dans sa 12^{ème} année (né en 2006 et avant).

Article 2 : Catégories

2.1. Les catégories sont les suivantes :

En double Messieurs :

- MD 100 : niveau débutant (ancienne catégorie C)
- MD 250 : niveau intermédiaire (ancienne catégorie B)
- MD 500 : niveau avancé
- MD 1000 : haut niveau (le nombre d'équipe sera limitée à 8)

En doubles Dames :

- WD 100 : niveau débutant & intermédiaire
- WD 500 : niveau avancé

2.2. Les rencontres Messieurs en MD 100 et MD 1000 se jouent le dimanche à 9h ou 15h. Les rencontres Messieurs MD 250 et MD 500 se jouent le samedi à 9h ou 15h. Les rencontres Dames (toutes catégories) se jouent le dimanche à 9h ou 15h.

2.3. Le nombre d'équipes d'interclubs ne peut dépasser 4 fois le nombre de terrains disponibles dans le club par jour de compétition, en fonction des catégories prévues le samedi ou le dimanche. Par exemple, un club ne comptant qu'un seul terrain ne pourra inscrire que 2 équipes MD 100 Messieurs et 1 équipe WD 100 Dames et WD 500 Dames car ces catégories sont toutes programmées le dimanche.

2.4. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (Terrain inondé, terrain en cours de construction...). Le club visité devra en informer la fédération.

2.5. Règles supplémentaires en Messieurs :

MD 100 : Aucun joueur du Top 199 n'est autorisé à jouer dans cette catégorie.

MD 250 : 1 seul joueur du Top 99 est autorisé par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 500 : max 2 joueurs du Top 49 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

2.6. Règles supplémentaires en Dames :

MD 100 : Aucune joueuse du Top 31 n'est autorisée par série de 3 matchs.

2.7. Les dames peuvent demander de jouer en équipe homme sur demande à la fédération. Celle-ci devra être justifiée et envoyée par mail au secrétariat de l'AFP (secretariat@afpadel.be)



2.8. Un joueur n'ayant pas de classement officiel doit être assimilé par son club suivant les tableaux ci-dessous :

HOMMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
ASSIMILATION RANKING	Dernier	299	199	149	99	49

DAMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH		SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
ASSIMILATION RANKING	Dernière	69	49	29	24	19

2.9. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs en le renseignant 48h avant la rencontre à secretariat@afpadel.be et en respectant la procédure d'assimilation décrite ci-dessus.

Article 3 : Composition des équipes

3.1. Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 6 à maximum 10 joueurs en Messieurs et de minimum 4 à maximum 8 joueuses en Dames. En cas de report de la rencontre à une autre date, une autre composition peut être présentée par le capitaine.

3.2. Limites de poids par catégorie :

	MD 100	MD 250	MD 500	MD 1000
HOMMES	> 1200	> 600	> 180	open
DAMES	> 120		open	

Le poids des équipes (ranking du 9/02/2018) ne pourra être inférieur aux limites décrites dans le tableau ci-dessus.

Ces limites correspondent au poids total des 6 joueurs ou 4 joueuses qui sont inscrites sur la feuille de match. (les joueurs qui montent sur le terrain). Et ce pour chaque série de match.

Lors du tour final, les limites de poids applicables restent les mêmes avec comme référence le ranking du 9 février.

Si le joueur n'était pas encore affilié à cette date, son premier ranking officiel sera considéré comme référence.

Celui-ci sera intégré dans le Ranking du 9 février disponible sur le site de l'AFP.

3.3. Un joueur peut jouer dans 2 catégories différentes.

Par ex: en MD 500 le samedi et en MD 1000 le dimanche ou en MD 250 le samedi matin et en MD 500 le samedi après-midi.

3.4. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres le même jour dans la même catégorie.

Article 4 : Inscriptions des équipes

4.1. La liste de force du club doit comporter, par ordre décroissant du Ranking :

- Nom
- Prenom
- Ranking Padel Belgium (arrêté à la date du 9/02/2018)
- Année de naissance

4.2. Le ranking du 9 février servira de base aux limitations de poids applicables par catégorie.

4.3. Ce fichier doit être remis à l'AFP entre le 9/02 et le 14/02 (minuit) par mail : secretariat@afpadel.be.

4.4. L'inscription des équipes devra se faire dans SETTEO entre le vendredi 16 février et le jeudi 22 février minuit.



Article 5 : Tirage au sort des poules et du Tour Final

- 5.1.** Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes.
- 5.2.** La composition des poules se fera sur une base géographique en fonction des clubs inscrits (y compris les clubs PVLA).
Par exemple : Tienen-La Cure-Liège-Visé ou Ostende-Brugge-Roeselare-Mouscron
- En outre, l'AFP pourra proposer des montées ou des descentes de catégories pour faciliter le bon déroulement des interclubs.
- 5.3.** En fonction du nombre de poules, il y aura 2 ou 3 sortants qui disputeront le tour final.
- 5.4.** Si 2 équipes terminent à égalité à la fin de la phase de poule, elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe.
- 5.5.** Si 3 équipes terminent à égalité dans la poule, les équipes sortantes sont déterminées :
1. La différence entre le nombre de jeux gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
 2. S'il subsiste encore une égalité entre 2 équipes, la confrontation directe entre ces 2 équipes déterminera la meilleure équipe.
- 5.6.** Au tour final le club visité sera déterminé au départ par un tirage au sort. Pour les tours suivant, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Article 6 : Planning des rencontres

- 6.1.** Phase qualificative de poule :

HOMMES									
	3/03	4/03	10/03	11/03	17/03	18/03	24/03	25/03	31/03 au 15/04
P100		X		X		X		X	Récup Récup Récup Récup
P250	X		X		X		X		
P500	X		X		X		X		
P1000		X		X		X		X	

DAMES									
	3/03	4/03	10/03	11/03	17/03	18/03	24/03	25/03	31/03 au 15/04
P100		X		X		X		X	Récup Récup
P500	X		X		X		X		



6.2. En MD 1000, deux rencontres seront programmées au même endroit le même jour. Des matchs aller/retour seront organisés dans la phase de poule.

6.3. Toutes les rencontres de la phase qualificative de poule doivent être clôturées pour le 22 avril à minuit.

6.4. Le tour final se déroulera durant les mois de septembre et octobre.

6.5. Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la Fédération (secretariat@afpadel.be). Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'AFP prendra une décision.

6.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via Setteo. Les résultats et classements seront mis à jour sur Setteo.

Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage

7.1. Pour chaque rencontre le club visité désignera un responsable interclubs. Le responsable interclubs prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play & constructif.

Article 8 : Déroulement des rencontres

8.1. En hommes (sauf MD 1000), chaque rencontre se déroule en 2 séries de 3 matchs.

8.2. En dames, la rencontre se déroule en 2 série de 2 matchs.

8.2. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants premier à 4 jeux, avec 3^{ème} set premier à 4 également. Tie-break à 3-3 dans tous les sets (1^{er} à 7).

8.6. En homme MD 1000, la rencontre se joue en 3 matchs. Les matchs se jouent en format 3 sets longs (set de 6 jeux, tie-break à 6-6).

8.7. Pour la première série de matchs l'ordre de ceux-ci est imposé :

Hommes = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2, n°3 contre n°3.

Dames = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2.

L'ordre des paires doit suivre le poids des équipes de manière croissante.



- 8.8.** Les 4 premiers joueurs en Messieurs ou les 4 Dames doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.
- 8.9.** Le capitaine de l'équipe du club visité est chargé de remplir la « Feuille de Match » sur papier, et sur Setteo (<http://www.afpadel.be/documentations/>).
- 8.10.** 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines s'échangent la « Feuille de match » (préalablement imprimée).
- 8.11.** Pour la seconde série de matchs, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de match. L'ordre des équipes ou la composition des paires sont libres. Dans le cas où l'un des matchs serait le même que lors de la 1^{ère} série, les capitaines peuvent soit choisir de jouer comme cela, soit décider d'échanger une nouvelle feuille de match.
- 8.12.** En cas d'égalité dans les matchs, la victoire sera attribuée à l'équipe ayant remporté le plus de set. En cas de nouvelle égalité on compte les jeux. S'il devait subsister une nouvelle égalité on prend le résultat du 1^{er} match de la 1^{ère} série de match.
- 8.13.** Les résultats de la rencontre doivent être finalisés dans setteo au plus tard pour le lundi à minuit.
- 8.13.** Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 8.14.** Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 8.15.** Le JA, le responsable interclubs ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.
- 8.16.** Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.
- 8.17.** Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFP (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.

Article 9 : Points attribués dans le ranking

Chaque joueur gagne le nombre de points figurant dans le tableau suivant par match gagné :

	P 100	P 250	P 500	P 1000
HOMMES	15 points	30 points	45 points	90 points
DAMES	15 points		45 points	

Pour toutes les catégories : 2 points par match perdu

Article 10 : Conditions financières

- 10.1.** L'inscription d'une équipe aux interclubs est de 10 euros.
10.2. Les clubs visités mettent à disposition le(s) terrain(s) et fournissent les balles.

Article 11 : Amendes et sanctions

11.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.

11.2. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende au club (en euros)	Amende au joueur/euse (en euros)	
Joueur non-affilié fédé en compétition	100 €	100 €	Match Perdu
Retard d'une équipe	50 €	-	-
Nombre de joueurs (1 ou 2) insuffisants	50 € / joueur	-	Match perdu 0/4-0/4 des joueurs concernés



Nombre de joueurs (2 et +) insuffisants	50 € / joueur	-	Rencontre perdue par forfait 6/0 - 6/0
Non-respect de la limite du Poids de l'équipe	300 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	-	Les 3 matchs perdus
Mention fausse sur la feuille de match	125 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Forfait général après établissement du calendrier	250 €	-	-
Forfait pour 1 rencontre	75 € si annoncé plus de 48hres avant	-	-
	150 € si annoncé moins de 48hres avant		
Forfait pour la 2ème fois	100 €	-	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	-	25 €	-
Pas de pièce d'identité	-	25 €	-
Résultat non encodé dans les délais	25 €	-	-